

ROMILLY-SUR-SEINE ET ...

... LA VÉLOROUTE V33 « SEINE-À-VÉLO »



Décembre 2022

ROMILLY-SUR-SEINE ET LA V 33

1. SITUATION ACTUELLE

La Véloroute Nationale V 33 doit, selon le Plan National Vélo, relier Troyes au Havre et à Deauville en passant par Paris. Dans les Départements de l'Aube et de la Marne, elle est entièrement réalisée entre Troyes et Crancey.

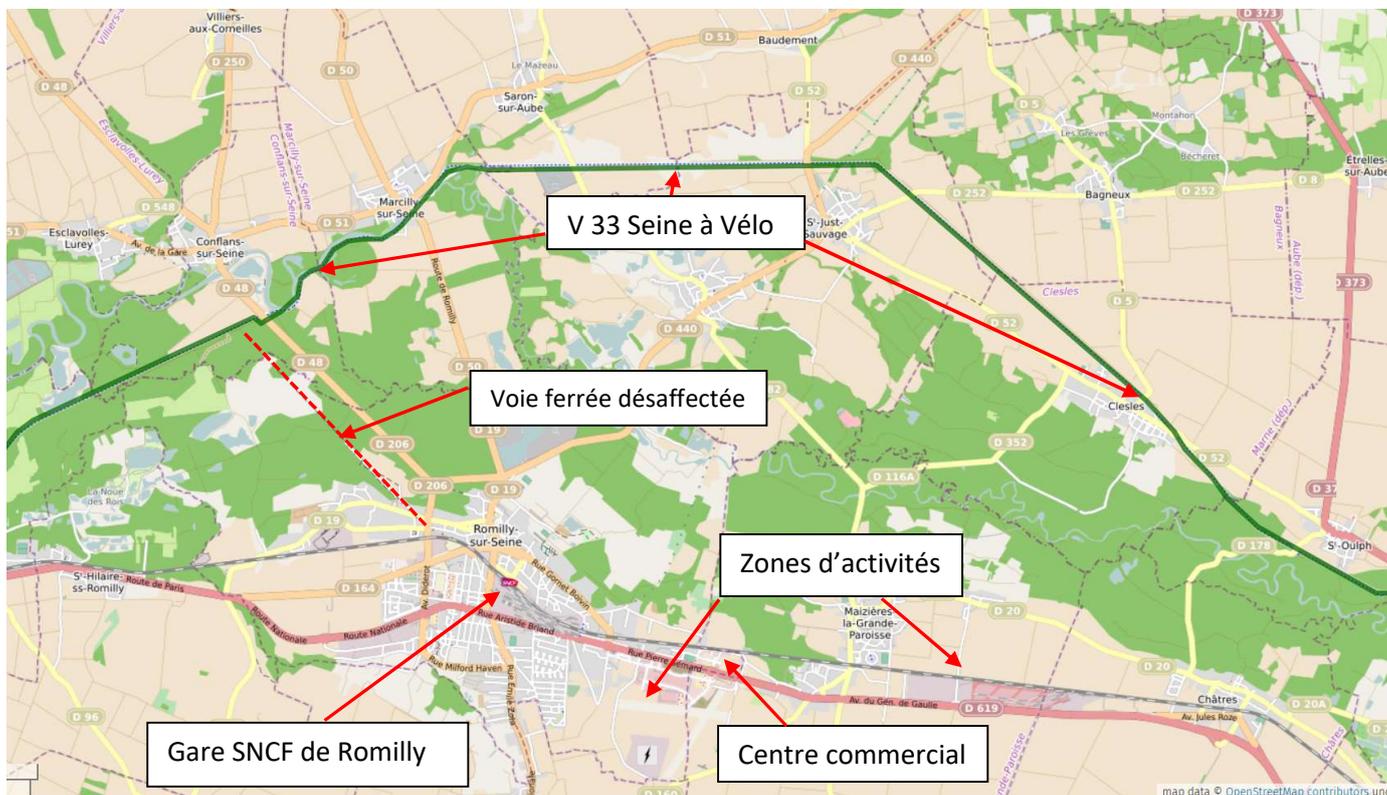
Le prolongement de Crancey à Nogent-sur-Seine ne devrait pas tarder à entrer dans la phase travaux, sous l'égide du Conseil Départemental de l'Aube.

D'Ouest en Est, elle longe successivement le Canal de Bernières à Conflans, la Seine, l'Aube et le Canal de Haute-Seine.

L'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V), et le Collectif Associatif « Vallée de la Seine à Vélo » se félicitent de la qualité de cette réalisation, qui rencontre un vif succès auprès des cyclotouristes.

Mais, en même temps, elle regrettent que, dans sa configuration actuelle, la V33 ne contribue pas à la pratique quotidienne du déplacement à vélo dans Romilly, alors que celle-ci passe à moins de 4km de centre de cette ville.

Romilly mériterait pourtant d'être desservie par cette véloroute nationale, car cette ville, qui est – après Troyes – la ville la plus peuplée de l'Aube, est le siège de nombreux emplois et services. Elle abrite la Société Cycleurope Industrie, principal site français de montage des Cycles Gitane et Peugeot, ainsi qu'une gare SNCF desservie par la ligne Paris – Troyes avec des trains fréquents et acceptant de transporter les cyclistes avec leur vélo.



Carte 1 : situation de Romilly par rapport à la V33

Afin de contribuer à résoudre ce problème de liaison, des membres de l'AF3V et du Collectif Associatif « Vallée de la Seine à Vélo » se sont rendus sur place pour parcourir à vélo Romilly et ses environs. Ils ont fait les constatations suivantes :

- **De Romilly vers l'Ouest et le Nord-Ouest**, les voies routières existantes supportent un trafic automobile trop important pour que l'on puisse envisager de les utiliser pour les cyclistes. De plus, la RD 48, reliant Romilly à Conflans, ne peut être ni élargie, ni doublée par une piste cyclable.
- Il existe, entre Romilly et la berge Sud du Canal de Bernières à Conflans, une emprise ferroviaire désaffectée et défermée depuis longtemps (cf. carte 1)
- Entre le château de Sellières et le canal est prévu à court terme la construction d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires. Sa mise en service devrait entraîner – sauf en Juillet et Août – une circulation de camions pouvant emprunter une partie de cette emprise ferroviaire qui serait refaite à cette occasion.
- **De Romilly vers l'Est et le Nord-Est**, des pistes cyclables existent, mais elles ne forment pas un réseau continu.
- Entre la V33 et Maizières-la-Grande-Paroisse, des routes secondaires peu circulées existent, à l'exception d'une section au Nord de cette commune. Ces voies se connectent à la V33 au niveau des communes de Clesles ou de St-Oulph.
- A l'Ouest de Châtres, une contre-allée peu circulée longe la RN 19 en direction de Maizières, mais ne permet pas d'aller jusqu'à cette commune.
- Une discontinuité d'environ 1 km existe entre l'extrémité Est de la piste cyclable desservant la zone d'activités de Romilly et le centre de Maizières-la-Grande-Paroisse.

Malgré l'ensemble des contraintes ci-dessus, il nous semble que la possibilité existe de relier le centre de Romilly à la véloroute, à la fois en direction de Crancey (et donc bientôt de Nogent-sur-Seine) et en direction de la branche se dirigeant vers Troyes. Elles sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

2. PROPOSITIONS POUR LA LIAISON ROMILLY – V33

2.1 LIAISON VERS LE NORD-OUEST

La proposition consiste à aménager un itinéraire cyclable jalonné et sécurisé reliant la gare SNCF de Romilly à la véloroute V33 au niveau de la passerelle piéton-vélo au sud-est de Conflans-sur-Seine.

On quitte la gare par l'av. du Général Leclerc, déjà équipée d'une piste cyclable (photo 1). On rejoint l'emprise ferroviaire désaffectée en passant par la rue de la Boule d'Or, déjà munie d'une bande cyclable à contre-sens (photo 2), puis par la rue Voltaire-Sellières, la Chaussée Sellières et le Mail de Gotha (photo 3). Cet itinéraire étant en partie à sens unique, il conviendra soit de l'équiper d'une bande cyclable à contre-sens (suppression d'une file de stationnement), soit de prévoir un itinéraire retour par la RD 19 et la rue de Partouneaux.

On gagne l'ancienne voie ferrée par le Chemin de Vaudebanne (photo 4).

Cette emprise ferroviaire (déjà empruntée aujourd'hui par des VTT) a un revêtement de mauvaise qualité (photo 5), surtout dans le Département de la Marne (photo 7). Le carrefour de cette emprise avec le Chemin de Sellières (photo 6) devra être réaménagé.

À l'arrivée au bord du canal, on longe celui-ci côté Sud (photo 8) sur une centaine de mètres (couche de roulement à refaire), puis on rejoint la V33 à l'extrémité Sud de la passerelle de Conflans (photo 9).



1. Parvis de la gare SNCF



2. Romilly – rue de la Boule d'Or



3. Romilly – Mail de Gotha



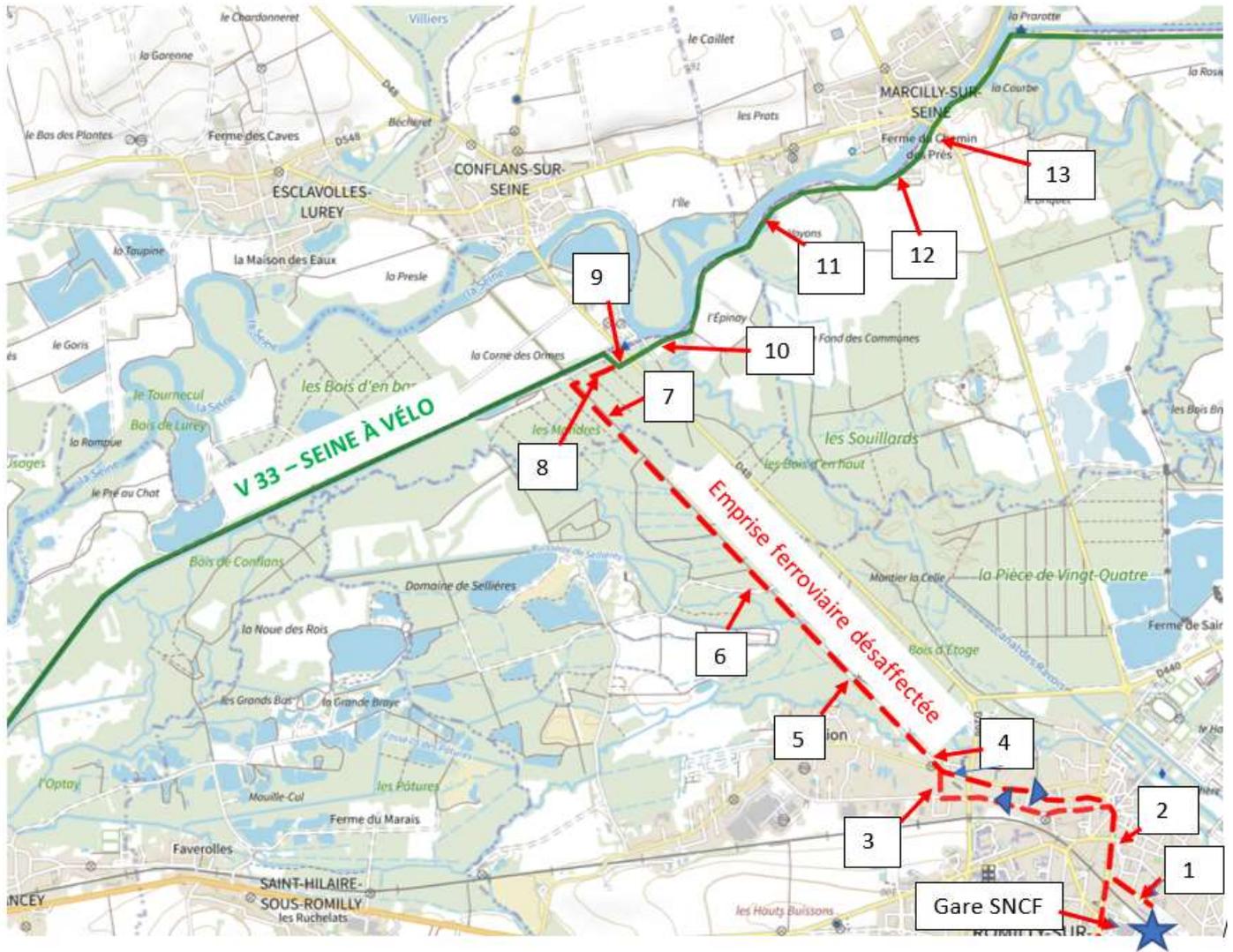
4. Romilly – Chemin de Vaudebanne



5. Ancienne voie ferrée



6. Carrefour avec le chemin d'accès au château de Sellières



Carte 2 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT OUEST



7. Aspect de l'ancienne voie ferrée dans le département de la Marne



8. Berge sud du canal à Conflans



9. Passerelle piéton-vélo à Conflans



10. V33 « Seine à Vélo » à Conflans



11. V33 « Seine à Vélo » le long de la Seine (1)



12. V33 « Seine à Vélo » le long de la Seine (2)



13. Marcilly : passage sous la RD 50

2.2 LIAISON VERS L'EST OU LE NORD-EST

Plusieurs possibilités – qui toutes nécessitent de réaliser au moins 1 km de piste cyclable – semblent envisageables pour raccorder la partie Est de la V33 au centre de Romilly.

- a) Il semble possible de quitter la V33 à Clesles (photo 16) pour emprunter la voirie existante peu fréquentée (photos 17, 18 et 19) jusqu'à rejoindre la RD 116. Celle-ci (photo 20) dispose de la place nécessaire pour être élargie et équipée d'une piste cyclable d'environ 2 km, jusqu'à l'entrée Nord de Maizières-la-Grande-Paroisse.



14. St-Just- Sauvage – écluse aval



15. St-Just-Sauvage - écluse amont



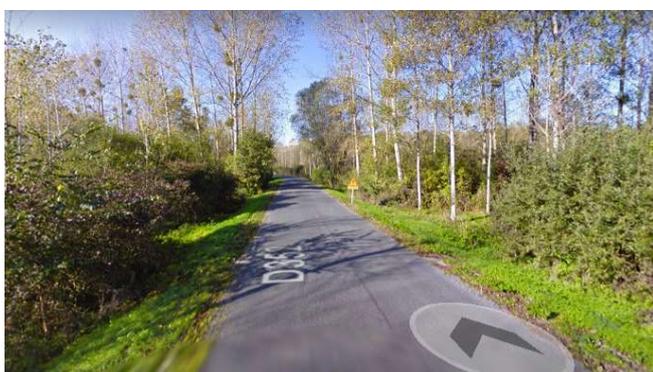
16. Clesles : rampe d'accès à la V33 direction Troyes



17. Clesles – rue aux Vaches



18. De Clesles à Maizières-la-Grande-Paroisse (1)



19. De Clesles à Maizières-la-Grande-Paroisse (2)



20. De Clesles à Maizières-la-Grande-Paroisse (3)

b) Une autre possibilité serait de quitter la V33 à St-Oulph (photo 21) et de rejoindre le centre de Maizières-la-Grande-Paroisse par la route de Châtres (photo 22) et la RD 20 (photo 23) passant par le hameau de Poussey. Ces voies étant peu circulées, il n'y aurait qu'à mettre en place la signalétique et des limitations de vitesse sur cet itinéraire.



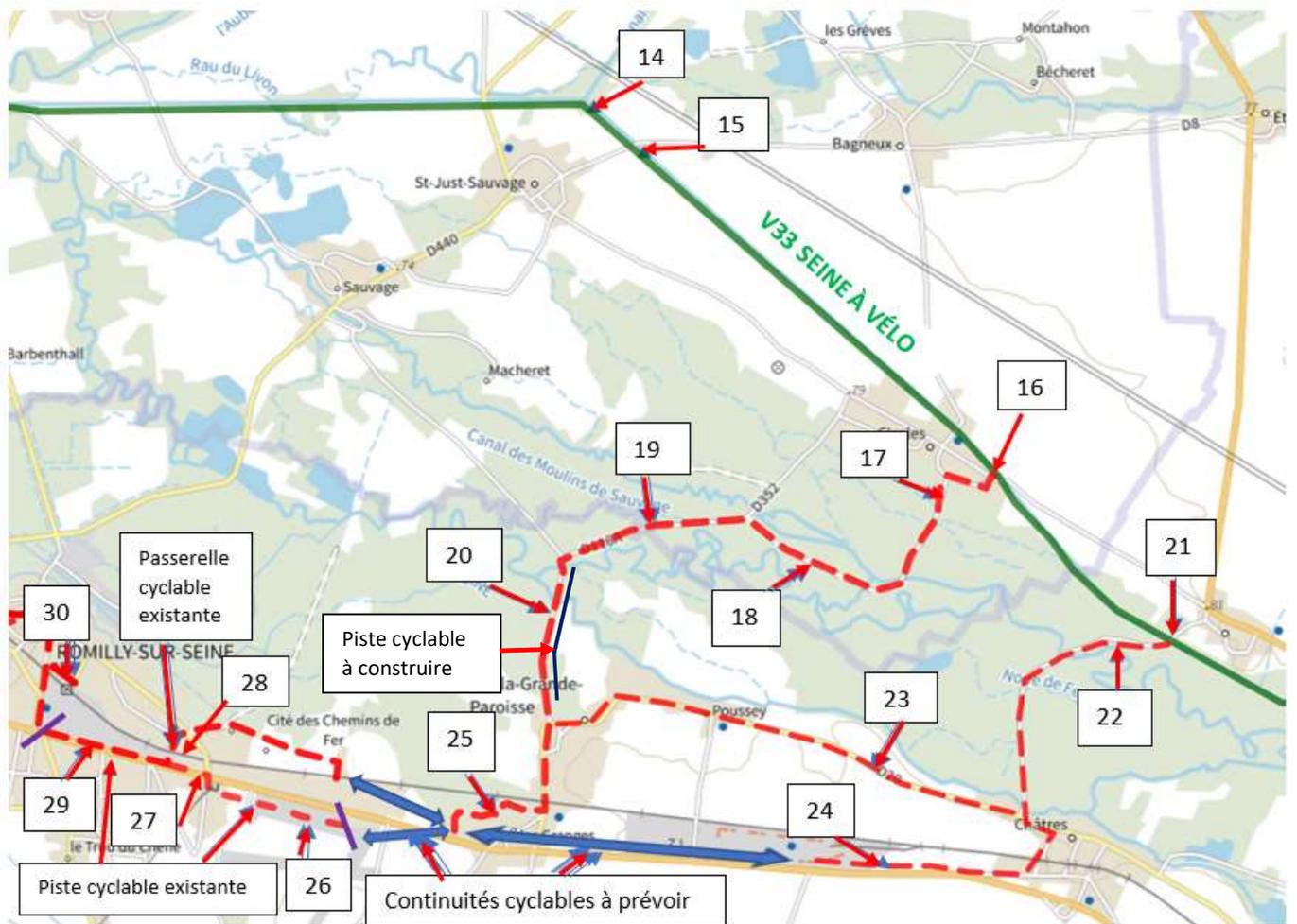
21. St Oulph : accès à la V33



22. St Oulph : en direction de Châtres



23. Entre Châtres et Maizières-la-Grande-Paroisse



Caret 3 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT EST

- c) On pourrait aussi penser à traverser Châtres pour rejoindre une contre-allée parallèle à la RN 19 (photo 24). Cette contre-allée devrait être alors prolongée pour rejoindre Maizières-la-Grande-Paroisse (lieu-dit Les Granges). Dans cette hypothèse, des travaux importants seraient à prévoir.



24. Châtres : contre-allée au Nord de la RD 19

d) Après avoir traversé Maizières-la-Grande-Paroisse en utilisant des voies tranquilles (photo 25) on rejoint les abords de la RN 19, aujourd'hui inaccessibles aux cyclistes. Ce qui est fort dommage, car on ne se trouve qu'à 1 km de l'entrée Est sur le réseau des pistes cyclables de Romilly. Des travaux importants, mais sur une longueur limitée, sont à prévoir pour résoudre cette discontinuité. Ces travaux une fois réalisés, on rejoindrait la piste de la zone d'activité de l'aéroport (photo 26) puis la piste existant le long de la RN 19 (photo 27). Une autre possibilité serait de passer par la rue de la Garenne St-Jacques menant à la passerelle vélo existante (photo 28). On rejoindrait la gare SNCF par la Piste de la RN 19 (photo 29) puis l'av. Pierre-Brossolette et l'av. du Général Leclerc, déjà équipée d'une piste cyclable (photo 30).



25. Maizières-la-Grande-Paroisse : rue des Beaudets



26. Romilly : piste cyclable existante dans la Z.A de l'aéroport



27. Romilly : piste cyclable le long de la RN 19 (1)



28. Romilly : passerelle de franchissement des voies SNCF



29. Romilly : piste cyclable le long de la RN 19 (2)



30. Romilly : abords de la gare SNCF

3. CONCLUSION

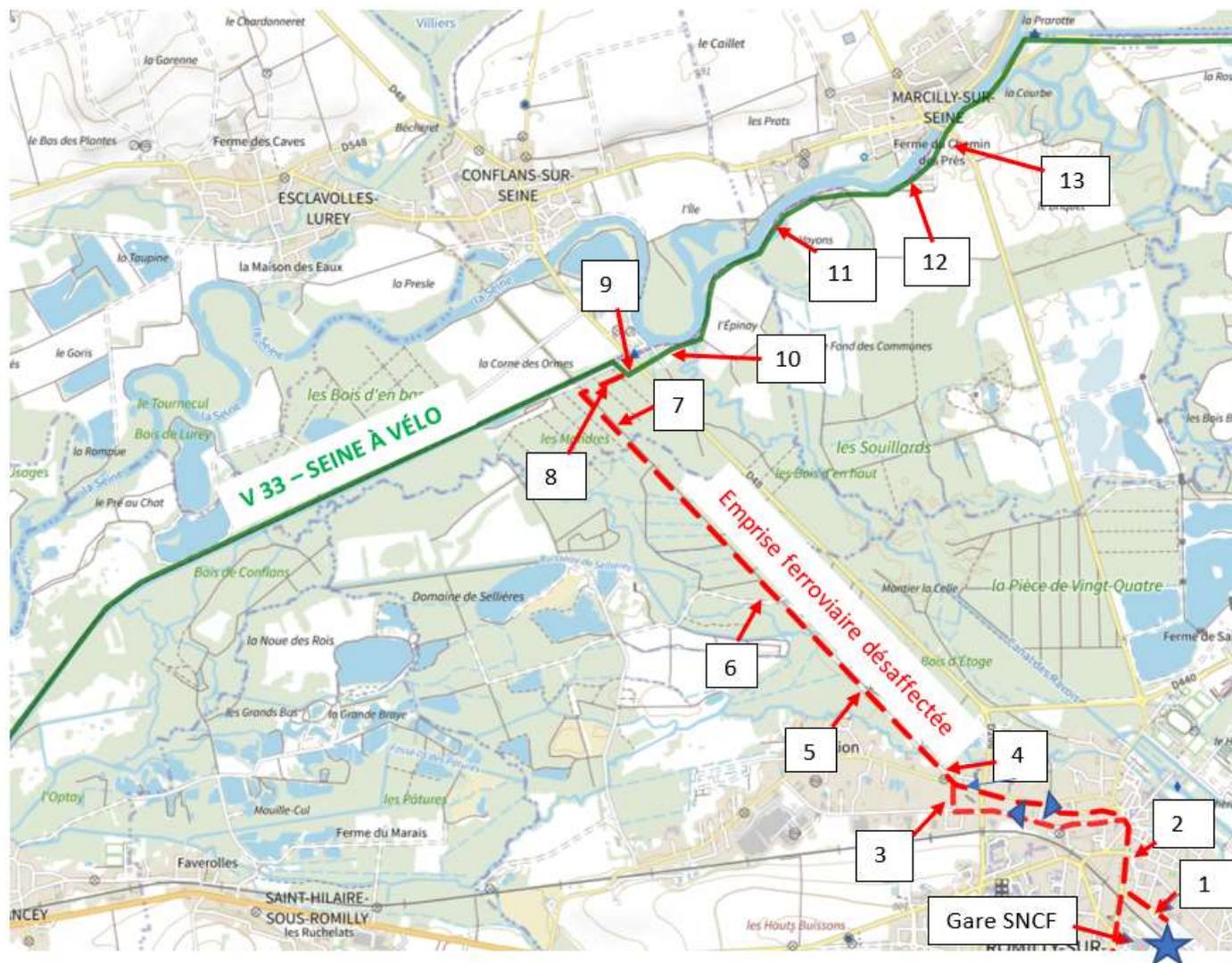
Au terme de cet examen, il nous semble possible de désenclaver la ville de Romilly vis-à-vis de la véloroute nationale V33. Des travaux seront certes nécessaires, mais les enjeux sont loin d'être négligeables :

- La cohérence du réseau vélo de Romilly serait renforcée. En particulier, sa continuité avec les communes voisines et leurs zones d'activité industrielle ou commerciale serait assurée.
- Les déplacements quotidiens à vélo se développeraient
- Les cyclotouristes utilisant la Seine-à-Vélo pourraient faire étape à Romilly, ce dont la ville pourrait tirer des bénéfices.
- Une clientèle de cyclotouristes parisiens est envisageable, grâce à la gare SNCF de Romilly. Cette clientèle devrait se développer dans l'avenir car la sobriété énergétique qu'il faudra envisager devrait provoquer l'avènement croissant d'un tourisme de proximité.

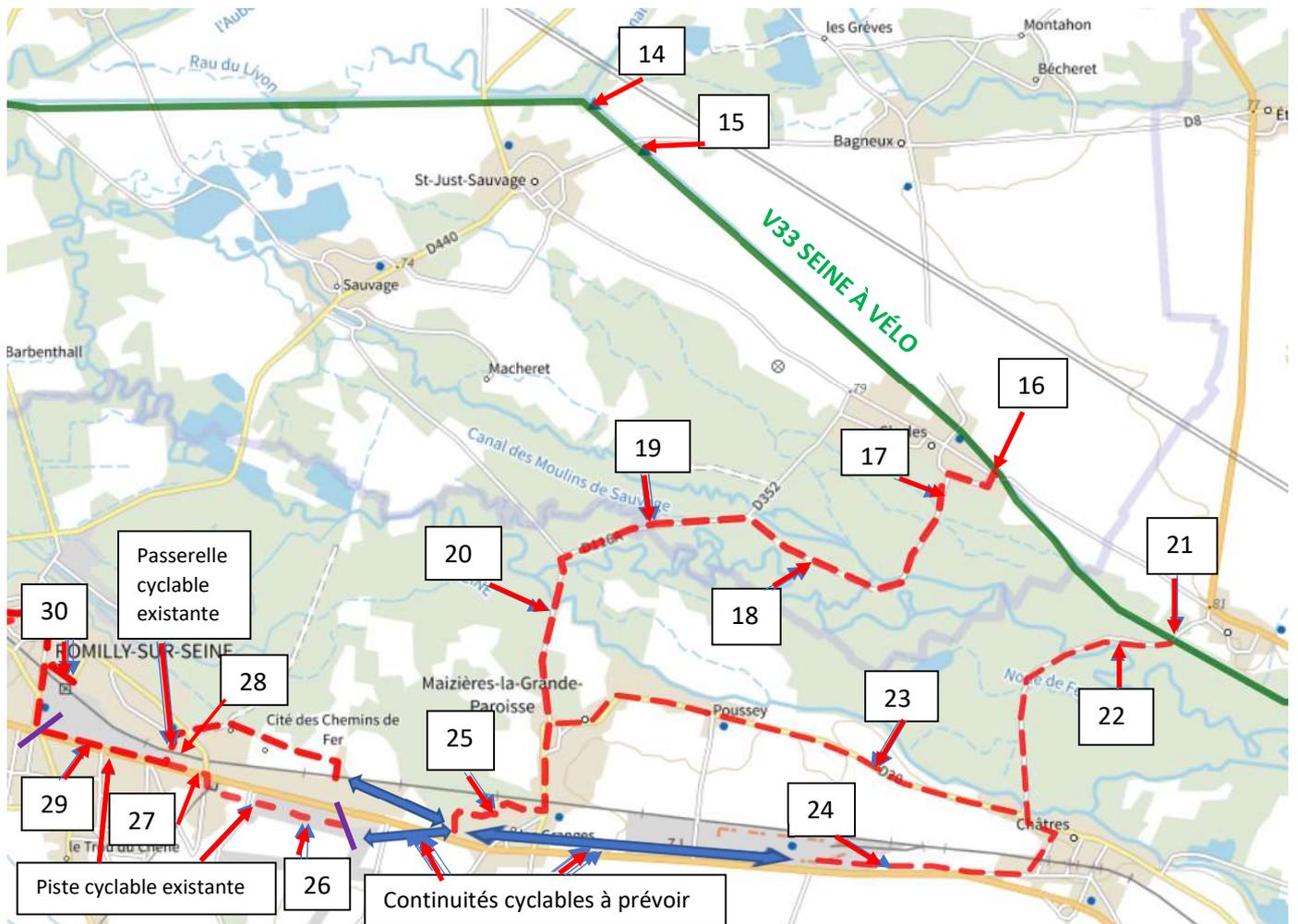
L'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes et la Collectif Associatif « Vallée de la Seine à Vélo » souhaitent vivement que les collectivités locales et départementales concernées prennent en considération les propositions figurant dans ce document. Celles-ci sont bien évidemment provisoires et demandent à ce que des études plus poussées soient engagées. L'AF3V et le Collectif Associatif se tiennent prêts à apporter son concours à de telles études, si celles-ci venaient à être engagées.

Contact : aube@af3v.org

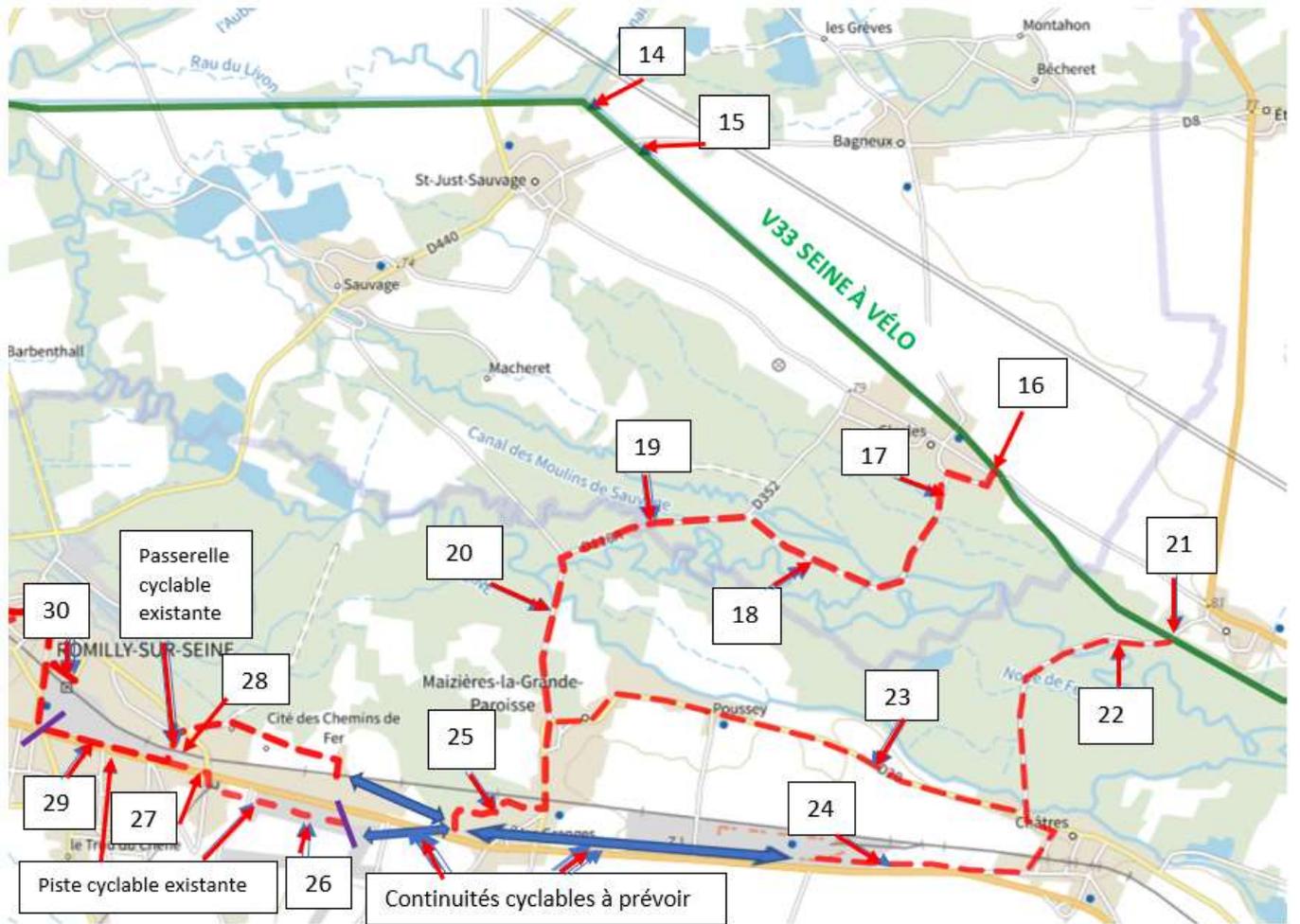
Carte 2 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT OUEST



Carte 2 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT OUEST



Carte 3 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT EST



Caret 3 avec emplacement des photos : RACCORDEMENT EST

